

## L'INSTITUTIONNALISATION DE LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LA CRIMINALITE FINANCIERE AU CAMEROUN

---

**André Tchoupie**  
*Université de Dschang*

L'énonciation du discours scientifique sur la corruption se trouve confrontée à un sérieux problème de clarification conceptuelle. Ce terme est en effet remarquablement ambigu, confus et insaisissable. C'est une réalité difficile à cerner, non seulement en raison de la diversité des actions et/ou des transactions concernées (Bresson, 1995 : 24), mais également du fait de son caractère généralement occulte et secret (Meny, 1992 : 241). La recherche d'une définition unanimement acceptée du phénomène a par conséquent pendant longtemps constitué l'une des principales caractéristiques des débats théoriques et politiques sur la question (Johnston, 1996 : 371).

La complexité du concept de corruption fait en sorte que ses perceptions les plus largement partagées et que nous adopterons dans le cadre de cette étude soient celles qui mettent suffisamment l'accent sur la pluralité de ses facettes et sur la difficulté de tracer ses frontières. Il en est ainsi par exemple de celle de Hyacinthe Sawadogo qui l'appréhende comme un phénomène comportant cinq principaux aspects, à savoir : « la corruption proprement dite », « les infractions apparentées à la corruption : le trafic d'influence, l'ingérence et la concussion », « les infractions assimilées à la corruption », « le détournement des deniers publics » et « la destruction des pièces par les fonctionnaires » (Sawadogo, cité par Emagna, 1994 : 391).

Quoique ces différentes réalités soient présentes dans la quasi-totalité des Etats du globe, leur intensité varie considérablement d'un pays à un autre, et leur éradication ou à défaut leur réduction à leur plus simple expression est de nos jours devenue dans les énoncés internationaux l'un des critères privilégiés d'appréciation de la bonne gouvernance, et s'inscrit de ce fait dans une problématique de l'efficacité et de l'efficacité de l'action publique.

Et pourtant, en ce qui concerne l'Afrique en général et le Cameroun en particulier, le discours scientifique sur la lutte contre la corruption et contres les phénomènes connexes se trouve traversé par une controverse majeure. Car à l'idée médiane d'un combat faible et timide contre le phénomène sur le continent défendue entre autres par Jean-François Bayart s'oppose la thèse presque fataliste de l'impossibilité d'éradiquer ledit phénomène soutenue par des analystes tels que Patrick Chabal et Jean-Pascal Daloz (Bayart, 1985 et 1989 ; Chabal et Daloz, 1999) .

Selon ces derniers en effet, la corruption en Afrique n'est pas seulement le fait de quelques « brebis galeuses » ou d'une classe vénale qu'il suffirait d'empêcher de nuire, ni un « mal » que l'on pourrait éradiquer grâce à l'instruction ou à de grandes campagnes éthiques. Il s'agit d'un comportement habituel, attendu dans toutes les transactions (Chabal et Daloz, 1999 : 123-124). Les discours anti-corruption ne relèvent d'après ces auteurs que de la rhétorique, et les purges menées au nom de l'assainissement apparaissent beaucoup plus comme une manière commode de se débarrasser d'adversaires gênants que comme une franche volonté de modifier la nature profonde des systèmes (Chabal et Daloz, 1999 : 129).

Cette perception de la réalité mérite d'être profondément nuancée. Car l'on ne saurait logiquement se fonder sur la passivité somme toute relative de certains dirigeants africains face au phénomène de corruption pour nier toute lutte sérieuse contre le fléau sur le continent, tout comme il paraît excessif de ne voir dans les diverses actions engagées dans la perspective de son éradication par les gouvernants du continent que de simples « coups politiques ponctuels » (Chabal et Daloz, 1999 : 129).

Une meilleure connaissance de la lutte contre la corruption et contre les phénomènes apparentés en Afrique gagnerait en intelligence et en pertinence scientifique si elle échappait à cette perception de la réalité qui risque de constituer un véritable écran à une observation adéquate de la question.

Il est par conséquent nécessaire de prêter une attention particulière aux dynamiques et aux processus historiques et socio-politiques qui tendent à faire de ladite lutte une véritable institution au sens de Jacques Chevallier, c'est-à-dire un fait social qui, s'inscrivant dans la durée, a l'apparence d'une réalité « objective » et « naturelle », et est vécu comme tel par les individus (Chevalier, 1996 : 17). Produit de transactions implicites et explicites entre tous ceux qui sont à même de contribuer à sa définition, cette institution recouvre

nécessairement des projets divergents et comporte des potentialités contradictoires (Chevalier, 1996 : 25).

Le concept d'institution a certes suscité des interrogations, voire des soupçons de conservatisme théorique. Mais les débats qui ont cours depuis un certain temps dans le champ scientifique montrent que l'on ne saurait le réduire à une réalité statique, cohérente et stable comme c'est le cas dans le vocabulaire juridique où l'institution apparaît comme un dispositif dépourvu d'historicité et réduit à un fonctionnement idéalisé (Quantin, 2005 : 10- 11). Une institution est en effet de plus en plus appréhendée, non pas comme une donnée construite et posée une fois pour toutes, mais comme un processus dialectique résultant de la tension permanente et dynamique entre les cadres dans lesquels se déroule la vie collective (les formes instituées) et les forces qui les animent et les font bouger (les forces instituanes), l'institutionnalisation traduisant le dépassement temporaire et précaire de la contradiction (Chevalier, 1996 : 25).

Tenter de comprendre la lutte contre la corruption au Cameroun tout comme d'ailleurs dans tous les autres Etats africains peut donc conduire à installer la recherche dans des sites d'observation susceptibles de fournir des informations sur les dynamiques institutionnelles en la matière. Cet objectif exige la construction d'un champ de questionnement s'articulant autour des principales interrogations suivantes : Peut-on valablement et surtout efficacement appliquer l'analyse institutionnelle à l'étude d'une société que certains auteurs jugent rebelle à tout processus d'institutionnalisation? Dans quelle mesure la lutte contre la corruption au Cameroun peut-elle être envisagée comme une institution? A partir de quel moment la lutte contre la corruption au Cameroun devient-elle une institution ?

Il s'agira donc pour nous d'analyser le processus par lequel la lutte contre la corruption et les détournements de biens publics acquiert une dimension objective influençant les actions et les transactions des entrepreneurs socio-politiques ainsi que la légitimité interne et internationale de l'Etat. L'enjeu de l'étude est par conséquent l'analyse des mécanismes par lesquels la lutte contre la corruption et les malversations financières en tant que contrainte ou calcul devient un possible du fait de sa légitimation par des pratiques individuelles et collectives et par des normes ( Sindjoun , 2001 : 17).

Une telle entreprise ne peut être menée avec succès qu'à travers la mobilisation de la grille de lecture fournie par l'analyse institutionnelle. Mais

soucieux de ne pas retomber dans les travers descriptifs de l'institutionnalisme classique ou de l'« archéo-institutionnalisme » (Quantin, 2005 :14) orienté le plus souvent vers l'étude des organes politico-administratifs (Muller et Surel, 1998 : 41), c'est surtout à l'approche néo-institutionnelle que nous accorderons une place de choix.

Développée en réaction aux démarches behavioristes qui furent influentes dans les années soixante et soixante-dix, cette perspective d'analyse apparaît comme une tentative de relativiser « la dépendance du système politique par rapport à la société au profit d'une interdépendance entre des institutions sociales et politiques relativement autonomes » (March et Olson, cités par Muller et Surel, 1998 : 41). Elle a certes donné lieu à plusieurs modes de déclinaison possibles, qui ont conduit certains auteurs à parler de trois néo-institutionnalismes, à savoir, le néo-institutionnalisme historique, le néo-institutionnalisme du choix rationnel et le néo-institutionnalisme sociologique (Hall et Taylor, 1997 : 469- 496).

Mais c'est surtout la tendance historique appuyée par l'institutionnalisme du choix rationnel qui sera convoquée dans le cadre de cette étude. Elle servira en effet d'abord de base à l'analyse des trajectoires et des stratégies par lesquelles la lutte contre la « délinquance financière » au Cameroun acquiert une dimension institutionnelle, c'est-à-dire devient une pratique qui s'inscrit dans la durée et se durcit au fil du temps (Sindjoun, 1998 : 4). Par la suite, elle permettra d'examiner aussi bien en quoi la lutte contre la corruption peut être considérée comme une contrainte affectant ou influençant constamment l'action des autorités dirigeantes camerounaises que les situations critiques et les conséquences imprévues de cette dynamique (Hall et Taylor, 1997 : 472).

Pour conduire cette recherche avec pertinence, il convient d'éviter les travers d'une approche exclusivement centrée sur l'Etat (statocentrisme) ou axée sur la seule société (sociocentrisme) (Owona Nguini, 2004 :148). Car non seulement l'insertion de la lutte contre la corruption au Cameroun dans l'agenda politique est l'œuvre d'une constellation d'acteurs disséminés dans le champ socio-politique national et international, mais également cette lutte structure constamment les discours et les pratiques des dirigeants du pays.

## **I - La tradition d'inscription de la lutte contre la corruption dans l'agenda politique au Cameroun**

Contrairement à ce que laissent penser certaines analyses (Chabal et Daloz, 1999 : 119), la lutte contre la corruption au Cameroun tout comme dans de nombreux autres Etats africains est loin d'être le seul fait des autorités étatiques. Son inscription dans l'agenda politique, c'est-à-dire son érection au rang « des problèmes perçus comme appelant un débat public, voire l'intervention des autorités politiques légitimes » ( Cobb et Elder, 1975 : 14) apparaît en effet comme la résultante des engagements et des initiatives hétérogènes, des discours tenus et des conduites adoptées par un grand nombre d'acteurs dispersés, mais engagés simultanément dans plusieurs sites d'actions ou d'interactions et dont les activités font surgir les différents aspects d'une identité institutionnelle (Lacroix et Lagroye, 1992 : 9-10). L'entrée de la corruption et de la criminalité financière au Cameroun dans le giron des problèmes à résoudre ou tout au moins à gérer (Braud, 1998 : 491-492) est dans une large mesure le fait de sa construction comme un objet de préoccupation par des acteurs internationaux et de sa constante politisation par des entrepreneurs socio-politiques exerçant dans le champ interne.

### ***A - La corruption au Cameroun comme objet permanent de préoccupation internationale.***

L'érosion des prérogatives de l'Etat associée à la porosité des frontières a considérablement diminué la barrière qui séparait la politique interne de la politique internationale. Dans un jeu ainsi devenu plus ouvert, la question de la régulation sociale ne se pose plus de façon radicalement différente dans l'une et l'autre sphère (Smouts, 1998 : 89). Car dès lors qu'on considère la souveraineté comme relation sociale et plus précisément comme interaction avec l'environnement externe des Etats, on est amené à relativiser l'exclusion des acteurs extérieurs du champ interne (Sindjoun, 2001 : 106). C'est ainsi qu'au niveau du processus d'institutionnalisation de la lutte contre la corruption au Cameroun, l'on assiste à une constante intervention d'Etats étrangers, des organisations intergouvernementales, et des organisations non-gouvernementales, cette intervention étant matérialisée essentiellement, soit par des prises de position, soit par la mise en œuvre d'un certain nombre d'actions concrètes.

## 1 - La systématisation des prises de position étrangères à l'encontre de la corruption au Cameroun

Les prises de position à l'encontre de la corruption et des malversations financières au Cameroun opérées par une partie de la communauté internationale sont l'œuvre des acteurs hétérogènes, n'ayant ni les mêmes capacités d'influence ni même légitimité, mais concourant largement à l'inscription de la lutte contre ces phénomènes dans l'agenda politique. Ces prises de position s'articulent essentiellement autour de la demande d'actions concrètes contre la corruption de la part de l'autorité publique.

C'est en effet dans le registre de l'exigence des actes significatifs contre la corruption et la criminalité financière au Cameroun qu'il convient de ranger l'action de l'ONG allemande *Transparency International* qui a publié le 22 septembre 1998 son Index de Perception de la Corruption (IPC), celui-ci place le Cameroun en tête des pays les plus corrompus du monde (Talla, 1998 : 232).

A travers cette publication, l'ONG berlinoise cherche manifestement à donner « une image choquante » du degré de développement de la corruption dans le pays et amener ses dirigeants à intensifier la lutte contre le phénomène.

C'est manifestement ce souci de voir intensifiée le combat contre la corruption au Cameroun qui a aussi amené les Ambassadeurs des Pays-Bas et des Etats-Unis - Norbertus Wilhelmus Braakhuis et Niels Marquardt- à plaider en janvier 2006 en faveur de la mise en application de l'article 66 de la constitution du 18 janvier 1996. Ils ont également interpellé les dirigeants camerounais à prendre des mesures qui aillent plus loin que celles qu'on avait vues jusque là, en inculquant, en condamnant et en saisissant les biens des coupables des pratiques de corruption pour reverser au trésor public, afin de montrer au camerounais que «les intouchables ne sont pas intouchables»<sup>29</sup>.

Toutes ces actions participent de la minimisation des différentes initiatives entreprises jusque là par le gouvernement pour lutter contre la corruption, cette insatisfaction s'accompagnant de l'exigence de mesures plus significatives, tant il est vrai que l'éradication de la corruption et des phénomènes apparentés en Afrique et plus particulièrement au Cameroun occupe depuis un certain temps une place de choix parmi les principales priorités de la communauté internationale (Rose-Akerman, 1999).

Ceci permet de comprendre pourquoi la secrétaire d'Etat adjointe américaine aux affaires africaines, Mme Jendayi E. Frazer a pu laisser entendre en février 2006 que «la promotion de la gouvernance avec un accent particulier sur la lutte contre la corruption, faisait partie des secteurs prioritaires de la coopération entre les Etats-Unis et le Cameroun ».

S'inscrivant dans la durée, ces exigences d'éradication des comportements de prédation dans la fonction publique camerounaise exprimées par des acteurs de la société internationale se trouvent marquées par une certaine permanence, qui se fonde sur l'attachement que lui vouent ces entrepreneurs socio-politiques. La promotion des bonnes mœurs leur confère une satisfaction durable parce que réductrice d'incertitude (Muller et Surel, 1998 :46), non seulement en matière d'utilisation des aides issues de la communauté internationale, mais également au niveau des activités des investisseurs étrangers. Il s'agit donc de comportements instrumentaux qui renvoient à l'instinct stratégique et calculateur de ces acteurs (Hall et Taylor, 1997 : 472- 480).

La demande d'actions concrètes contre la corruption au Cameroun exprimée par des acteurs opérant dans le champ international est parfois accompagnée de soutiens aux initiatives déjà entreprises par les autorités du pays.

C'est ainsi par exemple que l'Ambassadeur américain Niels Marquardt a pu laisser entendre après une audience à lui accordée par le président Biya en février 2006 qu'il a rassuré le chef de l'Etat qu'il pouvait « compter sur le soutien moral et matériel des Etats-Unis ». De son côté, la nouvelle présidente mondiale de Transparency international (Mme Huguette Labelle), tout en saluant les mesures déjà prises par les autorités dirigeantes pour combattre l'enrichissement illicite dans le pays, a tenu à préciser que cette dynamique doit se poursuivre. Elle a également adressé ses félicitations au gouvernement pour la ratification par le Cameroun de la Convention des Nations Unies contre la corruption.

Le fait que ces prises de position interviennent quelques temps seulement après l'interpellation spectaculaire de certains anciens Directeurs Généraux de sociétés d'Etat soupçonnés de détournement de deniers publics atteste fort éloquemment que la communauté internationale suit avec une attention particulière la dynamique d'institutionnalisation de la lutte contre la corruption au Cameroun. Mais en dépit de ces multiples actions, certains

auteurs jugent les initiatives prises en la matière insuffisantes, prônent la mise en place de stratégies plus efficaces (Munyae et Gwen, 2002 : 72-73).

## *2 - La diversification des actions susceptibles de concourir au démantèlement de la corruption au Cameroun*

La branche camerounaise de *Transparency International* a procédé en janvier 2006 à l'instruction de deux enquêtes auprès des ménages et des entreprises du secteur formel ayant pour finalité l'établissement d'un système national d'intégrité. Il s'agit là d'une opération d'excitation visant à mettre en relief les secteurs d'activité du pays les plus rongés par la corruption et à amener les autorités dirigeantes à leur prêter une attention particulière.

De son côté, le Commonwealth a organisé deux séminaires-ateliers à Yaoundé en mars 2006 sur «L'indépendance de la magistrature» et sur «La lutte contre la corruption en milieu judiciaire» à l'intention des magistrats de la cour suprême et des chefs de cours d'appel. Cette initiative vise dans une large mesure à spécifier des lignes de conduite à suivre par le corps judiciaire dans son ensemble afin que celui-ci puisse garantir son indépendance et lutter efficacement contre la corruption.

Ces différentes initiatives s'inscrivent dans une logique de la mise en place ou d'entretien d'une accoutumance qui précède toute institutionnalisation (Berger et Luckmann, 1986 : 78). Elles font partie d'une série d'actions par lesquelles les acteurs du jeu international participent à la lutte contre la corruption au Cameroun. Il s'agit des actions qui, à force d'être répétées tendent à être «habitualisées» (Berger et Luckmann, 1986 : 82- 83) et à être reprises d'une manière ou d'une autre par d'autres entrepreneurs socio-politiques.

Sur un autre plan, l'on assiste dans de nombreuses organisations internationales dont le Cameroun fait partie à une véritable dynamique d'internationalisation des mécanismes de lutte contre la corruption. L'ONU par exemple a mis sur pied deux conventions internationales sur la criminalité financière organisée et sur la lutte contre la corruption. L'Union Africaine quant à elle a, au cours de la conférence des chefs d'Etat et de gouvernement du 12 juillet 2003, procédé à l'adoption de la convention pour la prévention et la lutte contre la corruption. La même synergie s'est observée au niveau de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEMAC) qui a mis



en place le 14 avril 2002 le Groupe d'Action contre le Blanchiment d'argent en Afrique Centrale (GABAC).

Cette dynamique, s'inscrit dans une large mesure dans le cadre de la dissolution interne /externe. Il s'agit de l'influence externe sur la modalité de gestion des Etats. Ceci permet de percevoir le comportement des Etats comme découlant des compromis liés à l'appartenance à la société internationale. Cette réalité consacre l'idée selon laquelle dans la lutte contre la corruption et les indélicatesses financières au Cameroun, l'Etat perd une partie de sa force, devient modeste et travaille en réseau.

A toutes ces actions viennent s'ajouter celles des acteurs socio-politiques locaux.

### ***B - La politisation discursive de la question de corruption par les acteurs du champ socio-politique interne***

Sans doute, la question de la corruption au Cameroun n'est-elle politique par essence. Les caractéristiques qui facilitent sa prise en compte par les instances politiques sont liées en fait aux représentations qu'elle génère dans l'univers des croyances des acteurs sociaux. Il s'agit notamment d'un sentiment communément partagé par le corps social ou par une partie de celui-ci que quelque chose « ne va pas » et que cette situation est remédiable par les pouvoirs publics (Braud, 1998 : 492). Ce sentiment se traduit généralement d'une part par la constante incitation de l'élite dirigeante à l'action contre le phénomène, et d'autre part par de sporadiques exhortations du chef de l'Etat à poursuivre certaines actions entreprises dans le sens de l'assainissement des mœurs financières dans les services publics

#### *1 - L'incitation diversiforme des autorités étatiques à l'action contre les conduites de prédation*

Ayant en charge la collectivité et son devenir, l'homme politique est sans cesse et nécessairement contraint de combattre, de lutter et de se passionner chaque fois que la « raison d'Etat », c'est-à-dire les intérêts vitaux de l'ordre établi est en jeu (Weber, 2002 : 157). Or au Cameroun, nombreux sont les acteurs du jeu socio-politique qui, estimant que les dirigeants du pays sont loin

de mener convenablement le combat contre la corruption, essayent de temps en temps de les inciter à l'action, en recourant à une variété de stratégies.

Le journal *Le Front* par exemple s'est lancé dans une significative opération de publication de la liste des agents publics camerounais qui, « en dépit de la crise et des appels incessants aux sacrifices par les pouvoirs publics, se sont taillés des fortunes colossales détournées des fonds publics », cette publication s'accompagnant des précisions aussi bien sur les pays où sont domiciliées leurs comptes bancaires que sur leurs différents biens en nature.

Il s'agit indiscutablement là d'une incitation à l'action, l'objectif visé étant d'amener les autorités étatiques à sanctionner tous ceux dont les noms figurent sur la liste publiée. D'ailleurs, comme le précise clairement ce journal, « Au-delà de tous ceux qui, ces derniers temps, parlent de preuve, nous -au Front- avons opté de mettre notre gouvernement face à ses responsabilités » afin qu'il puisse demander des comptes aux agents publics indécents et surtout « saisir tous ces butins qui entravent depuis trop longtemps la bonne gouvernance de notre pays ».

Le GERDDES-Cameroun a adopté la même attitude en publiant les résultats d'une enquête qui montrent que la majorité des personnes interrogées imputent le développement de la corruption au Cameroun à l'impunité en estimant que le gouvernement n'ayant pas combattu vigoureusement ce phénomène, il est devenu dans le pays un véritable « serpent de mer dont on ne voit ni la tête ni la queue » (GERDDES-Cameroun, 1999 : 63).

Faisant partie des modes de production des réponses sociales (Bourdieu, 1979 : 490) à la question de corruption au Cameroun, ces incitations des autorités camerounaises à l'action contre ce phénomène tendent, à travers leur fréquence, à se fossiliser au cours du temps et à devenir des pratiques répandues qui finissent par façonner l'image et les attitudes d'une frange importante du corps social (Hall et Taylor, 1997 : 474). Car loin de se limiter à la publication des listes des personnes suspectées de corruption et à la dénonciation de l'impunité, elles se réalisent aussi parfois à travers la stigmatisation des carences institutionnelle en matière de lutte contre les dérapages financiers des agents publics.

C'est dans le cadre de cette stigmatisation que l'on peut en effet ranger l'observation de M. Garga Haman Adji, ancien ministre de la Fonction publique et de la réforme administrative et président national de l'Alliance pour la Démocratie et le Développement (ADD) qui met en relief le fait que la

corruption ne peut être vaincue au Cameroun que par un droit qui lui soit assorti et dont l'application sur le terrain ne souffre d'aucun laxisme.

Cette observation renvoie au syndrome de « l'Etat mou » dont parle Myrdal Gunnar et qui se caractérise par une absence de discipline, cette situation se traduisant par des carences législatives, particulièrement en ce qui concerne la mise en œuvre et l'application de la loi (Myrdal, 1969 : 8 ; Médard, 1977 : 35- 84).

La qualification de certaines personnalités d'« intouchables » apparaît également comme l'une des principales stratégies d'incitation des autorités camerounaises à l'action contre la corruption. Elle est en effet utilisée par un certain nombre d'acteurs, qui déplorent le fait que « favorisés par l'absence de preuves ou imbus de protections dites occultes, les plus gros délinquants, notamment les auteurs de grandes malversations, les « baleines » » soient les moins pourchassés et inquiétés.

En filigrane à toutes ces actions apparaît une « demande d'éthique » en matière de gestion des fonds publics. L'ouvrage de John T. Noonan sur la corruption a en effet établi que celle-ci constituait fondamentalement un problème éthique et qu'il en avait toujours été ainsi depuis que l'histoire existe. On comprend alors pourquoi face au déferlement des valeurs matérialistes au Cameroun, certains acteurs sont à la recherche de repères éthiques et moraux que la sphère politique semble ne pas fournir de manière satisfaisante (Meny, 1992 : 325- 326) ; cette recherche se traduisant par l'élévation de la corruption au rang des objets de scandale.

Mais tout compte fait, la politisation du phénomène de corruption au Cameroun ne se cristallise pas seulement autour de l'incitation des autorités dirigeantes à l'action. Elle se matérialise aussi le plus souvent par le soutien apporté aux actions susceptibles d'éradiquer l'enrichissement illicite dans le pays.

## *2 - L'exhortation des autorités dirigeantes à poursuivre certaines actions entreprises dans le cadre de la lutte contre la corruption*

Si des demandes d'action contre la corruption au Cameroun sont assez fréquemment exprimées, la plupart d'entre elles présentent un caractère vague et ne laissent apparaître aucune indication précise sur la nature de la décision à prendre. C'est pour cela que les encouragements adressés à l'élite dirigeante

par les acteurs socio-politiques locaux dans la lutte contre ce phénomène peuvent dans une large mesure s'inscrire dans le cadre de la spécification, c'est-à-dire de la précision des « modalités d'intervention » (Padioleau, 1982 : 25). Ils montrent que les initiatives entreprises par les autorités étatiques répondent aux attentes du corps social et constituent par conséquent une exhortation à continuer dans la même voie.

De fait, après l'interpellation de certains anciens Directeurs Généraux des sociétés d'Etat et de leurs proches collaborateurs en janvier 2006, l'on a assisté, à travers le pays, à l'organisation de nombreuses manifestations d'approbation par l'envoi de motions de soutien et d'encouragement au chef de l'Etat.

Ce sont certes des militants et sympathisants du Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais (parti au pouvoir) qui ont procédé aux mobilisations les plus ostentatoires. Car à travers les meetings ponctués de marches de soutien organisés dans les principales artères de nombreuses agglomérations du pays, ils ont bruyamment exprimé leur adhésion à l'initiative du président de la République.

Mais les actions les plus lourdes de symbole ont été celles des élites politiques. Dans l'édition de *Cameroon Tribune* du 27 février 2006 en effet, cinq hommes politiques saluèrent l'initiative du président Biya et demandèrent que les interpellations se poursuivent. Il s'agit notamment de M. Grégoire Owona, Secrétaire général adjoint du RDPC, de M. NI John Fru Ndi, Président national du Social Democratic Front (SDF), de M. Augustin Frédéric Kodock, secrétaire général de l'Union des Populations du Cameroun (UPC), de M. Garga Haman Hadji, Président national de l'Alliance pour la Démocratie et le Développement (ADD), et de M. Boniface Forbin, Président national du Justice and Development Party (JDP).

Loin d'apparaître comme un acte isolé, ce soutien a également été exprimé, non seulement par M. Anicet Ekane, Président national du Mouvement africain pour la nouvelle indépendance et la démocratie (MANIDEM) qui a exhorté le président de la République à en finir avec « les braqueurs des caisses de l'Etat ». Ce dernier a également souhaité que la mise à la disposition de la justice de plusieurs hauts responsables de l'administration ne se réduise pas en un simple « rituel politique destiné à amadouer les bailleurs de fonds ». Les parlementaires des différentes formations politiques représentées à l'Assemblée Nationale ont aussi manifesté

leur approbation à travers une motion de soutien et d'encouragement signée le 22 mars 2006.

L'approbation de l'action gouvernementale par la plupart des partis politiques atteste que les rivalités entre les entrepreneurs politiques n'excluent pas un certain consensus. Celui-ci est constitué par l'adhésion de la presque totalité des acteurs politiques à ce qui est considéré comme un enjeu fondamental dont la valeur est reconnue et recherchée par tous (Accardo, 1983 : 101), à savoir, l'assainissement de la gestion des affaires publiques. Les dissensions et les affrontements qui opposent les protagonistes apparemment les plus irréductibles du jeu politique peuvent donc parfois n'opposer que des adversaires-complices, qui savent que pour s'affronter comme ils le font, ils doivent être fondamentalement d'accord pour maintenir leur conflit dans les limites de la discussion légitime imposées par la logique même du champ politique (Accardo, 1983 : 101- 102).

Le consensus politique autour de la lutte contre les comportements de prédation dans les services publics Camerounais se trouve renforcé par le consensus social, marqué essentiellement par la grande mobilisation de la société civile autour de l'initiative présidentielle. Des associations telles que le Club Ethique et le Mouvement Arc-en-ciel, des confessions religieuses et plus particulièrement l'église catholique et la religion islamique, des ONG locales à l'instar de la Ligue pour l'Emancipation de la Femme et de l'Enfant, des « intellectuels camerounais » sous la conduite de M. Hubert Mono Ndjana, des groupements de chefs traditionnels tel que la South West Chiefs Conference ont, ça et là, tantôt exprimé leur satisfaction, tantôt encouragé le président de la République à persévérer dans son effort de démantèlement de la corruption au Cameroun.

La forte mobilisation de la société civile derrière le chef de l'Etat peut s'expliquer par le fait que la corruption apparaît comme un obstacle majeur au développement socio-économique du pays et surtout à la lutte contre la pauvreté. Elle constitue un véritable frein à l'investissement et à la croissance. Son éradication est donc susceptible de déboucher sur l'institution d'une certaine justice sociale, étant donné que sur le plan de la grande corruption par exemple, l'enrichissement illicite des plus grands se fait en grande partie au dépens de celui des plus petits.

L'exhortation des autorités dirigeantes à poursuivre certaines actions engagées dans le cadre de la lutte contre la corruption s'accompagne parfois de

l'émission de vœux de confiscation des biens de ceux qui se sont rendus coupables de détournement de biens publics. Ces vœux ont été en effet exprimés par exemple par M. Charles Ateba Eyene, coordonnateur du Club Ethique du Cameroun (CEC), par le Mouvement Africain pour la Nouvelle Indépendance et la Démocratie (MANIDEM) et par les évêques du Cameroun.

Toutes ces actions participent de la construction d'un référentiel d'une politique publique de la lutte contre la corruption au Cameroun, c'est-à-dire d'un ensemble de perceptions, de normes et de valeurs à partir desquelles cette réalité est envisagée. C'est ce référentiel qui permet en effet de diminuer l'opacité des demandes socio-politiques en indiquant des points d'appui pour agir et en opérant un décodage du réel à travers la définition de modes opératoires pouvant orienter l'action politique contre la corruption (Muller, 1990 : 43-44). Il est donc susceptible de permettre au gouvernement camerounais d'affiner sa stratégie de lutte contre les écarts de comportement des agents publics.

## **II - Erection de la lutte contre la corruption en contrainte structurante de l'action gouvernementale et émergence des « contraintes de situation »**

Tout changement dans le comportement habituel des individus nécessite un effort. La nature humaine étant peu disposée à dévier naturellement du chemin des habitudes, un certain nombre de stratégies sont généralement adoptées, soit pour convaincre, soit pour contraindre les déviants à modifier leurs comportements (Le Net, 1995 :21). Sur le plan de la lutte contre l'enrichissement illicite au Cameroun, le déploiement de ces stratégies s'inscrit dans le cadre d'une dynamique institutionnelle précise et est largement conditionné par celle-ci (Quantin,2005 :13), même si le processus en cours se heurte le plus souvent à un certain nombre d'obstacles.

### ***A - L'ancrage de la lutte contre la corruption dans les discours et dans les pratiques des dirigeants***

La corruption a constamment été au centre des préoccupations des élites dirigeantes camerounaises. Elles se sont toujours d'une manière ou d'une autre attaquées à ce phénomène, afin de le réduire ou de l'éradiquer. Les mesures qui

sont le plus souvent prises dans ce cadre gravitent tantôt autour de la persuasion, tantôt autour de la répression.

### *1 - La cristallisation d'une rhétorique anti-corruption dans les énoncés gouvernementaux*

Dès son discours de prestation de serment lors de son accession à la magistrature suprême du Cameroun le 6 novembre 1982, le président Biya prônait déjà « la rigueur dans la gestion ». Puis, quelques jours plus tard, au cours de son tout premier conseil ministériel tenu le 11 novembre 1982, il annoncera avec insistance à ses collaborateurs : « J'attends de vous la rigueur dans la direction de vos départements respectifs ». Dans la même foulée apparaît le mot moralisation qui formera désormais avec le terme rigueur une sorte de tandem conceptuel, au point qu'il devient désormais difficile de prononcer l'un sans l'autre (Mono Ndjana, 1977 :15).

Mais cette dynamique de promotion de la rigueur et de la moralisation dans la gestion des affaires publiques qui implique nécessairement une lutte acharnée contre la corruption et le détournement de biens publics connaîtra un ralentissement considérable, au point que c'est pendant la très grande récession économique qui a étranglé le Cameroun dans la décennie 1987-1997 que les plus immenses fortunes privées ont vu le jour, que les grosses cylindrées ont déferlé dans les rues du pays, et que les châteaux les plus futuristes ont jailli de terre (Ngandieu, 1988 :64).

C'est sans doute pour cette raison qu'au début du mois de mars 1998, le gouvernement a lancé, à travers la presse officielle, une campagne de lutte contre la corruption, soutenue par le slogan : « la corruption tue la nation » et visant à sensibiliser et à attirer l'attention des camerounais sur les périls que la nation encourt si cette pratique perdurait. Une initiative similaire a été également prise en janvier 2006 et a amené une équipe conduite par le président de l'Observatoire national de Lutte contre la Corruption (OLC) M. Christol Georges Manon à sillonner quelques provinces du pays pour attirer l'attention des populations sur les méfaits de l'enrichissement illicite au regard des réalités locales.

Ceci participe de la « construction étatique des esprits » (Bourdieu, 1979 :123). En tant que instance régulatrice des pratiques, l'Etat exerce en effet une action formatrice et inculque en permanence des formes et des

catégories de perception de l'univers social. Les autorités dirigeantes camerounaises visent donc ici, à travers une approche participative, à inculquer aux citoyens une culture de rejet et de dénonciation de la corruption et du détournement de biens publics, ces phénomènes étant peints comme de véritables entraves au développement socio-économique du pays.

Mais parce qu'elles ne débouchent généralement pas sur les résultats escomptés, ces campagnes sont le plus souvent assorties d'avertissements, c'est-à-dire de menaces de sanctions. Dans une interview accordée à *Cameroon Tribune* en 1998, le ministre de la Fonction publique, Sali Dahirou, avait fait savoir que les actes de corruption allaient désormais être sévèrement sanctionnés.

Cette mise en garde, qui vise manifestement un profond « basculement de mentalités » (Chevalier, 1996 :161) et des pratiques de ceux qui se livrent aux actes de corruption, avait été réitérée, et avec plus de fermeté par le président de la République qui, lors de son discours prononcé à Monatéle le 5 octobre 2004 dans le cadre de la campagne en vue de l'élection présidentielle du 11 octobre de la même année avait d'abord déclaré : « nous sanctionnerons sans pitié la fraude et la corruption qui sont, pour une bonne part, à l'origine de nos difficultés », avant de lancer, à l'adresse de tous ceux qui estimaient qu'une telle menace avait déjà été maintes fois entendue, mais n'avait le plus souvent pas été suivie par des actes concrets : « Croyez-moi, les choses vont changer ».

La menace de sanction à l'égard des agents publics qui se livrent à des pratiques de corruption semble ainsi faire partie des « modes habituels d'activité » (Giddens, 1987 :113) politique au Cameroun car même à l'occasion du lancement des opérations du troisième recensement de la population et de l'habitat du pays en novembre 2005, le président Biya avait pu déclarer : «...j'ai donné des directives au gouvernement pour qu'il monte d'un cran dans [la lutte contre la corruption]. Nous ne pouvons pas lutter contre la pauvreté en laissant les gens détourner les fonds publics ». Et plus récemment encore, lors du discours radiotélévisé qu'il a prononcé à la suite de l'atteinte par le Cameroun du point d'achèvement de l'initiative PPTE (pays pauvres très endettés) en 2006, le chef de l'Etat a eu à réaffirmer sa volonté d'améliorer la gouvernance au Cameroun, « notamment en luttant sans faiblesse contre la corruption ».

C'est dans la mouvance de cette dynamique que le vice premier ministre en charge de la justice Amadou Ali a annoncé en janvier 2006 que la justice était en train d'examiner une demi douzaine de «gros dossiers» de corruption.



Loin d'apparaître comme des langues de bois (Boyomo Assala, 2001 :11) toutes ces prises de position s'inscrivent dans le cadre du processus par lequel s'élaborent la pensée et l'attitude gouvernementale face aux problèmes de corruption et du détournement des biens publics. Elles constituent un «discours d'influence», c'est-à-dire un discours ayant pour «but d'agir sur l'autre pour le faire agir, le faire penser, le faire croire, etc.» (Ghiglione, 1989) Elles tendent à produire des significations et à véhiculer des croyances faisant apparaître l'enrichissement illicite comme source officielle de préoccupation, parce qu'il se présente comme une menace pesant sur le bien être collectif et susceptible de remettre en cause l'équilibre global de la société. Il s'agit en dernière analyse de l'érection déclarative de la malversation financière au Cameroun en problème à combattre.

D'ailleurs, après avoir rappelé lors du troisième congrès extraordinaire du RDPC tenu le 21 juillet 2006 que des « sanctions sévères ont été prises au cours des derniers mois » dans le cadre de la lutte contre la corruption au Cameroun, le président Biya a tenu à repréciser que ces actions allaient se poursuivre, avant de marteler que « ceux qui se sont enrichis au dépens de la fortune publique doivent rendre gorge », et que « les délinquants en col blanc n'ont qu'à bien se tenir ».

Ces déclarations rendent inévitables le recours aux mesures répressives.

## *2 - L'insertion de la répression de la corruption dans les axes prioritaires de l'action gouvernementale*

L'un des traits caractéristiques de l'institutionnalisation de la lutte contre la corruption au Cameroun, tout comme d'ailleurs dans de nombreux autres pays d'Afrique sub-saharienne c'est la particulière floraison des structures chargées de combattre le phénomène (Munya et Gwen, 2002 :66-69). Car si en dehors des instances judiciaires le Contrôle Supérieur de l'Etat et le Conseil de Discipline Budgétaire et Comptable ont pendant longtemps monopolisé le marché des organes spécialisés dans la lutte contre « la délinquance financière », l'on assiste depuis un certain temps à une remarquable inflation des structures concurrentes.

C'est la création par la constitution du 18 janvier 1996 d'une chambre des comptes ayant pour principales missions de contrôler et de statuer sur les comptes, des établissements publics et parapublics, des collectivités

territoriales décentralisées qui viendra poser le premier jalon de la rupture de ce monopole.

Cette création sera suivie en 1997 par la mise en place par le gouvernement d'un comité ad hoc interministériel de lutte contre la corruption. En l'an 2000, c'est au tour de l'Observatoire national de Lutte contre la Corruption de voir le jour par arrêté du Premier Ministre. Cette structure sera remplacée en 2006 par la Commission Nationale Anti-Corruption (CONAC), créée par décret présidentiel et chargée entre autres de suivre et d'évaluer l'application effective du plan gouvernemental de la lutte contre la corruption, de recueillir, de centraliser et d'exploiter les dénonciations et informations relatives à la corruption et infractions assimilées, et de procéder, le cas échéant, au contrôle physique de l'exécution des projets ainsi qu'à l'évaluation des conditions de passation des marchés publics.

La mise sur pied de cette Commission Nationale Anti-Corruption a été précédée par la création le 31 mai 2005, toujours par un décret présidentiel, de l'Agence Nationale d'Investigation Financière (ANIF) chargée essentiellement de recevoir, de traiter et, le cas échéant, de transmettre aux autorités judiciaires compétentes tous renseignements propres à établir l'origine des sommes ou la nature des opérations faisant l'objet de la déclaration de soupçon au titre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Cette inflation des organes de lutte contre l'enrichissement illicite se trouve accentuée par la mise sur pied, dans la plupart des ministères et dans de nombreux établissements publics, de cellules locales de lutte contre la corruption chargées surtout de veiller quotidiennement à l'orthodoxie des pratiques financières des personnes travaillant dans ces différentes structures.

La floraison des organes chargés de combattre la corruption ici s'inscrit dans le cadre des politiques institutionnelles régulatrices qui tendent à « édicter des normes et engendrer, par conséquent, des "institutions-règles". Il s'agit en réalité de pressions directes ou indirectes exercées sur les membres individuels ou collectifs de la société en vue de les amener à corriger leurs éventuels écarts de comportement ou d'attitude à l'égard des valeurs sociales (Comaille, 1998 : 19-20).

La mise en œuvre de la politique institutionnelle régulatrice en matière de la lutte contre les malversations financières au Cameroun est également marquée par le vote et la promulgation de la loi sur la déclaration des biens,

qui apparaît essentiellement comme un dispositif dont le but est de « régler la conduite des individus et de rendre possibles de nouveaux modes de constitution de la propriété privée » (Mbembe, 1999 :1). C'est en dernière analyse une pulsion innovatrice de l'Etat en quête d'une nouvelle symbolique dans la lutte contre la délinquance financière.

L'interpellation de personnes accusées de corruption et de malversations financières constitue un autre site principal d'observation de la répression de l'enrichissement illicite au Cameroun. L'on assiste en effet de temps en temps, tantôt à un certain immobilisme, tantôt à une timide évolution, tantôt enfin à une brusque accélération.

Ceci permet de comprendre la prise de position du vice premier ministre chargé de la justice, Amadou Ali, suivant laquelle il y a eu ces dernières années des procès retentissants pour cause de détournements de deniers publics et de malversations financières, les plus significatifs étant ceux de MM Edzoa Titus et Atangana Thierry condamnés définitivement à 15 ans de prison, de M. Pierre Désiré Engo et de M. Mounchipou Seidou dont la procédure suit son cours devant les tribunaux.

L'on assiste d'ailleurs depuis la fin de l'année 2005 à une soudaine accentuation de cette dynamique de répression judiciaire des indécrottes financières des agents publics dans le pays, ce qui marque l'ancrage de la lutte contre la corruption dans la « conscience pratique » des dirigeants (Guiddens, 1987 :109).

Dès le 3 janvier 2006 en effet, deux magistrats ont été révoqués de leurs fonctions par décrets présidentiels pour pratique d'usure et de corruption. Il s'agissait là d'un signal fort consistant à débiter l'accélération de la lutte contre l'enrichissement illicite par l'assainissement de la justice qui sera, à son tour, appelée à statuer sur les différents cas de corruption et de malversations financières qui lui seront transférés.

Trois anciens directeurs généraux des sociétés d'Etat et certains de leurs collaborateurs ont d'ailleurs été interpellés le 21 février 2006 et mis directement à la disposition de la justice pour détournement de deniers publics, corruption, faux et usage de faux au préjudice de l'Etat et de certains établissements publics. Dans la même foulée, un décret présidentiel signé le 24 février 2006 est venu limoger subitement M. Alphonse Siyam Siwe de ses fonctions de ministre de l'énergie et de l'eau. Ce dernier a été immédiatement arrêté et traduit devant la justice.

Ce qui a le plus caractérisé ces interpellations c'est le spectacle qui les a entouré, celui-ci étant surtout marqué, non seulement par la présence simultanée des éléments du secrétariat d'Etat à la défense (SED), de la police judiciaire et du Groupement Spécial d'Opération (GSO), mais également par le déploiement de nombreux véhicules appartenant aux forces de maintien de l'ordre.

Ce recours au spectacle, participe de la vedettisation du pouvoir. L'érection du pouvoir en vedette tend à polariser les attentions, à soulever les passions et à capter les dynamismes de la communauté nationale et internationale dans la lutte contre la corruption (Schwartzenberg, 1977 :248). En cela elle constitue une véritable stratégie politique, même si elle n'a pas pu empêcher l'émergence de poches de résistance à la dynamique anticorruption.

### ***B - La tendance à la perturbation du processus d'institutionnalisation de la lutte contre la corruption par des forces centrifuges***

La dynamique d'institutionnalisation de la lutte contre la corruption au Cameroun est mue par des rationalités multiples et parfois contradictoires. Car elle s'opère dans un cadre où s'affrontent et s'ajustent des intérêts et comportements multiples et éventuellement antinomiques. Elle se réalise à travers un complexe d'actions dans lesquelles se nouent et se gèrent, non seulement des rapports de coopération et d'échanges, mais également des conflits entre des acteurs aux intérêts divergents et parfois diamétralement opposés. C'est ce qui explique que le mouvement anti-corruption dans le pays soit confronté à de nombreuses forces centrifuges.

La forte propension au développement de la corruption au sein même de la lutte contre la corruption figure en bonne place parmi ces forces. Des acteurs collectifs ou individuels spécialisés dans la lutte contre l'enrichissement illicite sont en effet constamment exposés à de fortes pressions, celles-ci pouvant parfois épouser les contours de la corruption. C'est entre autres le cas de certains responsables du contrôle supérieur de l'Etat, qui sont le plus souvent pris en charge par les responsables des structures qu'ils ont pour missions de contrôler, au point de ne pouvoir faire que des rapports complaisants et positifs. Ceci tend largement à confirmer l'idée suivant laquelle le champ de la lutte contre la corruption peut devenir un champ de véritable corruption.

L'organisation de réseaux clientélistes et néo-patrimoniaux autour des fruits de la corruption constitue une autre entrave majeure au processus d'institutionnalisation de la lutte contre la corruption au Cameroun. De fait, certains entrepreneurs socio-politiques utilisent parfois les fruits de la corruption pour faire des dons divers ou pour réaliser des œuvres socio-économiques. Il se tisse ainsi entre ces « bienfaiteurs » et les bénéficiaires de leurs « générosités » des affinités et des solidarités qui débouchent le plus souvent sur la constitution de réseaux de type clientéliste (Kontchou Kouomegni, 1984 :36).

L'émergence de réseaux ici s'impose à partir du moment où « la création de richesses dans l'illégalité nécessite des protections, dont la redistribution « clientéliste » est une des formes les plus efficaces » (Bresson, 1995 :26).

Ceci permet de comprendre pourquoi à la suite de l'arrestation de M. Siyam Siewe, ancien Directeur Général du Port autonome de Douala, ancien Ministre de l'eau et de l'énergie et maire de la commune urbaine de Bafang par exemple, l'on a assisté dans cette ville en mars 2006 à la circulation de tracts et à un regroupement de plusieurs centaines de jeunes du RDPC, mobilisés pour protester contre l'interpellation de leur élite et réclamer sa libération. C'est ce qui explique également la particulière agitation sociale que la ville de Mbalmayo a connue le 23 mai 2006 à la suite de l'interpellation de son maire pour détournement de biens publics.

Envisager la corruption comme un phénomène autour duquel se tissent des réseaux clientélistes et néo-patrimoniaux permet aussi dans une certaine mesure de comprendre pourquoi après la nomination ou la promotion de certaines personnalités à des postes importants de responsabilité dans les services publiques, leurs « clients » socio-politiques potentiels ou réels s'empressent le plus souvent d'organiser des manifestations de gratitude et de soutien au chef de l'Etat. Car ils attendent des élites promues qu'elles contribuent à leur prestige collectif ou individuel. Dans ce type de contexte, « le leadership engloutit des sommes très importantes et encourage la kleptocratie » (Chabal et Daloz, 1999 :132), étant donnée que la légitimité de l'élite ne sera établie que s'il parvient à accéder aux sollicitations d'un grand nombre de personnes.

C'est toujours dans le registre des forces centrifuges à la dynamique d'institutionnalisation de la lutte contre la corruption au Cameroun qu'il convient de ranger l'exercice d'une fonction tribunicienne de stabilisation de

l'ordre socio-politique par ladite corruption. Car dans un pays où les fonctionnaires reçoivent un salaire relativement bas, certains d'entre eux « n'ont d'autres choix que de voler pour subvenir aux besoins de leur famille » (Charap et Harm, 2000 :19), et ce d'autant plus que plusieurs auteurs ont eu à montrer que l'impact négatif de la corruption sur la croissance économique est parfois négligeable, surtout dans le cadre des Etats pratiquant la démocratie pluraliste (Drury, Kriekhaus et Luszdig, 2006 :21).

La corruption dans cette hypothèse devient un stabilisateur du système et chercher à l'éradiquer complètement risquerait de rencontrer des résistances susceptibles de remettre en cause la cohésion sociale (Charap et Harm, 2000 :19). C'est certainement ce qui explique l'attitude du président Paul Biya qui, appelé à se prononcer sur le classement de *Transparency international* qui a placé en 1998 le Cameroun en tête des Etats les plus corrompus du monde, a pu relever que si une lutte impitoyable contre la corruption au Cameroun avait été déclenchée alors que les « fonctionnaires étaient sous le triple coup des baisses de salaire imposées par l'austérité, des licenciements suggérés par les bailleurs de fonds et de la dévaluation du francs CFA, l'émeute aurait été quasi-inévitable ».

C'est dire que la dynamique d'institutionnalisation de la lutte contre la délinquance financière des agents publics au Cameroun s'inscrit nécessairement dans un processus long, tant il est vrai « qu'une fois la corruption enracinée, il est très difficile de l'éradiquer » (Mauro, 1999 :21).

La dynamique d'institutionnalisation de la lutte contre la corruption au Cameroun est loin d'être impulsée par les seules autorités étatiques. Elle apparaît comme la résultante des actions d'une multiplicité des acteurs et des instances disséminés aussi bien dans le champ local que sur l'arène internationale. Elle est le produit des comportements d'un ensemble d'acteurs qui sont liés entre eux par des interdépendances stratégiques et dont les interactions forment un système et obéissent à un ordre social (Friedberg, 1997 :13). Par ailleurs, elle n'obéit pas à la logique d'un schéma linéaire. Elle est marquée par une succession irrégulière d'actions qui sont tantôt discrètes, tantôt banales et tantôt spectaculaires. De cet enchaînement résulte la sédimentation de prescriptions, de pratiques, de savoirs et de croyances qui dessinent les formes et les contours de l'institution en cours d'édification (Lacroix et Lagroye, 1992 : 11). Ceci atteste qu'une institution n'est pas une « totalité » achevée, cohérente et stable, mais plutôt une « totalisation »

tournante et perpétuellement en cours. Elle n'est pas une chose, mais une pratique ; elle n'existe que dans un mouvement continu et tournoyant de déconstruction/reconstruction des formes sociales ; elle «est » en se faisant et en se défaisant sans cesse.

## Références bibliographiques

- Accardo, A., *Initiation à la Sociologie de l'illusionnisme social*, Ed. Le Mascaret, 1983.
- Bayart, J.-F., *L'Etat au Cameroun*, PFNSP ? Paris, 1985.
- Bayart, J.-F., *L'Etat en Afrique : la politique du ventre*, Paris, Fayard, 1989.
- Berger, P. et Luckmann, T., *La construction sociale de la réalité*, Librairie Méridiens Klincksieck, 1986.
- Bourdieu, P., *La distinction : critique sociale du jugement*, Les Ed. de minuit, Paris, 1979.
- Boyomo Assala, L.C., « Je vous verrai » ou comment la langue de bois s'actualise : ruptures et continuités du discours politico-bureaucratique en période de mondialisation », *Revue Africaine d'Etudes Politiques et Stratégiques* N° 1, Yaoundé, 2001.
- Braud, P., *Sociologie politique*, LGDJ, Paris, 1998.
- Bresson, J.-C., « Corruption, économie et démocratie », *Problèmes économiques*, N° 2. 432, juillet 1995.
- Comaille, J., « Introduction : La régulation politique : l'émergence d'un nouveau régime de connaissance », in Comaille, J. et Jovart, B., *Les métamorphoses de la régulation politique*, Paris, LGDJ, 1998.
- Chabal, P et Daloz, J.P., *L'Afrique est partie : du désordre comme instrument politique*, Economica, Paris, 1999.
- Charap, J. et Harm, C., « Faut-il vraiment combattre la corruption ? », *Problèmes économiques*, N°2648, Janvier 2000.
- Chevallier, J., *Institutions politiques*, LGDJ, Paris, 1996.
- Cobb, R. et Elder, C., *Participation in american politics: dynamic of agenda bulding*, Baltimore, the Johns Hopkins university press, 1975.
- Drury, A. C., Kriekhaus, J. and Lusztig, M., "Corruption, democracy and economic growth", *International Political Science Review*, Vol.27, N°2, 2006.
- Emagna, M., « Bonne moralité et corruption en Afrique », *CURRAP : Les bonnes mœurs*, PUF, Paris, 1994.
- Friedberg, E., *Le pouvoir et la règle : dynamiques de l'action organisée*, Ed. du Seuil, Paris, 1997.
- GERDDES-Cameroun/Friedrich Ebert Stiftung : *De la corruption au Cameroun*, Ed. Saagrah, Yaoundé, 1999.
- Ghiglione, R., *Je vous ai compris*, Paris, Armand Collin, 1989.
- Giddens, A., *La constitution de la société*, PUF, Paris, 1987.
- Hall, A. P., et Taylor, C. R. R., « La Science Politique et les trois néo-institutionnalismes », in *Revue française de science politique*, vol.47, N° 364 juin-août 1997.

- Medard, J.-F., « L'Etat sous développé au Cameroun », *Année Africaine*, 1977.
- Myrdal, G., « L'Etat mou en pays sous développé », *Revue Tiers-Monde* N°37, tome X, janvier-mars 1969.
- Johnston, M., « A la recherche de définitions : vitalité politique et corruption », *Revue internationale des Sciences Sociales* N°149, septembre 1996.
- Kontchou Kouomegni, A., « Administration et politique en Afrique francophone ou de l'autocratie bureaucratique », Conac, G., *Les grands services publics dans les Etats francophones d'Afrique noire*, Economica, Paris, 1984.
- Lacroix, B. et Lagroye, J., (dirs), *Le président de la République : genèses et usages d'une institution*, PFNSP, Paris, 1992.
- Le Net, M., *Communication publique : pratique des campagnes d'information*, Ed. La documentation française, Paris, 1993.
- Mauro, P., « La corruption : causes, conséquences, recommandations », *Problèmes économiques* N°2609, mars 1999.
- Mbembe, A., *Du gouvernement privé indirect*, CODESRIA, Dakar, 1999.
- Meny, Y., *La corruption de la République*, Fayard, Paris, 1992.
- Mono Ndjana, H., *Les proverbes de Paul Biya*, Ed. Carrefour, Yaoundé, 1997.
- Muller, P., et Surel, Y., *L'analyse des politiques publiques*, Ed. Montchrestien, Paris, 1998.
- Muller, P., *Les politiques publiques*, PUF, Paris, 1990.
- Munyae, M. et Gwen, N. L., « Corruption in sub-saharan Africa : towards a more holistic approach », *Revue africaine de Science Politique*, vol.7, N°1, 2002.
- Ngandieu, J., *Le Cameroun et la crise : renaissance ou blocage ?* L'Harmattan, Paris, 1988.
- Owona Nguini, M.-E., « Société civile, dispositifs de lutte contre la pauvreté et technologies de la gouvernabilité en Afrique centrale », dans Mengue, M.-T., et Boukongou, J.-D., *Comprendre la pauvreté au Cameroun*, Presses de l'UCAC, Yaoundé, 2004.
- Padiou, J.G., *L'Etat au concret*, PUF, Paris, 1982.
- Quantin, P., « La redécouverte des institutions », Quantin, P., (dir.) : *Gouverner les sociétés africaines : acteurs et institutions*, Karthala, Paris, 2005.
- Schwartzberg, R.-G., *L'Etat spectacle : essai sur et contre le star system en politique*, Flammarion, Paris, 1977.
- Sindjoun, L., *La politique d'affection en Afrique : Société de parenté, société d'Etat et libéralisation politique au Cameroun*, GRAF/Boston University, 1998.
- Sindjoun, L., « La loyauté démocratique dans les relations internationales, Equivalent fonctionnel de l'engagement pacifique ? », *L'Afrique face aux défis de la mondialisation ; Actes du colloque international préparatoire de la XXI<sup>e</sup> conférence des chefs d'Etats et de gouvernements d'Afrique et de France tenue à Yaoundé du 16 au 19 janvier 2001*.
- Smouts, M.-C., « Du bon usage de la gouvernance en relations internationales », *Revue Internationale des Sciences sociales* N°155, mars 1998.
- Talla, J.-B., « Controverse autour d'un communiqué de presse : Transparency International et le Cameroun », *GERDDES Cameroun/Friedrich Ebert Stiftung : De la corruption au Cameroun*, 1998.
- Weber, M., *Le savant et le politique*, Librairie Plon, Editions 10/18, 2002.